



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-033-2023-09

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie

IDF-2023-09-15-00003 - Décision portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-15-00003

Décision portant autorisation de création d'un
site internet de commerce électronique de
médicaments

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

DECISION-DVSS- QSPHARMBIO – 2023/062

Portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;
- VU** l'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-004 , en date du 13 février 2023, portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaire ;
- VU** la demande déposée le 17 août 2023 par Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie sise 121, Avenue de Saint-Ouen à PARIS (75017) exploitée sous la licence n°75#000374 en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse www.pharmaciedelavenue-paris17.fr ;
- VU** le rapport d'instruction en date du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la description du site et de ses fonctionnalités permettent de s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'installations de l'officine sont conformes aux dispositions des articles R.5121-8 et R.5125-9 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT que la société AZNetwork certifiée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel permettant notamment d'héberger des sites de vente en ligne de médicament, s'est engagée à héberger les données de santé recueillies par les serveurs de l'entreprise 161 SARL dont le site www.pharmaciedelavenue-paris17.fr ;

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien titulaire, est autorisé à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse www.pharmaciedelavenue-paris17.fr rattaché à la licence n°75#000374 de l'officine de pharmacie dont il est titulaire exploitant sise 121, Avenue de Saint-Ouen à PARIS (75017).
- ARTICLE 2 :** Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et au Conseil régional d'Île-de-France de l'Ordre des pharmaciens.
- ARTICLE 3 :** La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°75#000374 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.
- ARTICLE 4 :** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 5 :** La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis le, 15 septembre 2023

Pour La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
La Directrice de la Veille et de la
Sécurité Sanitaire

Signé

Cécile SOMARRIBA